

## Commission locale d'information

Auprès du CNPE de St-Alban St-Maurice l'Exil

Réunion plénière du 24 juin 2019

### Synthèse

#### 1- Accueil et validation du compte-rendu de la réunion plénière du 4 mars 2019

*Madame Elisabeth CELARD – Présidente de la CLI et Conseillère départementale*

Madame Elisabeth CELARD salue les membres de l'assemblée et propose de commencer la réunion. Elle présente l'ordre du jour et l'assemblée valide le compte rendu la réunion du mars 2019.

Elle donne la parole à Monsieur Pierre EYMONT pour la présentation de la FARN.

#### 2- Présentation de la FARN (Force d'Action Rapide du Nucléaire)

*Monsieur Pierre EYMONT - Directeur de la FARN*

Monsieur Pierre EYMONT se présente en tant que directeur de la FARN nationale et Responsable de l'organisation de crise du Parc Nucléaire EDF.

Il commence par expliquer l'existence et la mise en place d'une force d'action rapide nucléaire à EDF, qu'il met en lien avec l'évènement de Fukushima mais qui s'inspire également des évènements qui se sont produits sur le sol Français, à Blaye notamment.

L'objectif de la FARN est de renforcer la sûreté des installations avec tous les travaux en cours, mais aussi d'appuyer le site en cas de difficulté en moyens d'appuis lors d'un incident / accident.

Monsieur EYMONT reprend les principales analyses qui ont été tirées de l'évènement de Fukushima, et en dénombre 3 principales:

- L'aide des services centraux de TEPCO (compagnie qui exploitait la centrale de Fukushima) a été relativement improvisée.
- La mise en avant de l'efficacité d'une intervention des pompiers à refroidir un réacteur avec leur matériel spécifique, notamment les camions à incendie et la puissance de leurs pompes.
- L'importance d'avoir une aide extérieure pour éviter ce type de catastrophe.

EDF s'est donné 4 objectifs principaux pour renforcer la sûreté de son parc nucléaire :

- S'assurer de la conformité des tranches au référentiel de sûreté ;
- Renforcement de la réponse aux agressions (séisme, inondation, etc.) ;
- Renforcement des alimentations électriques et des appoints en eau (notamment le bus en cours de renforcement) ;
- Renforcement du référentiel de gestion de crise.

Monsieur EYMONT rappelle les différentes phases de modifications post-Fukushima. Elles sont aux nombres de 3, les deux premières, concernant le renforcement des dispositions de crise à court terme et les nouvelles réserves d'eau pour le refroidissement des réacteurs sont terminées. La troisième phase a commencé, avec la création de 2 circuits supplémentaires de refroidissement concernant le bâtiment réacteur et le bâtiment combustible.

Il présente ensuite la constitution de la FARN et précise qu'EDF a choisi de n'intégrer à cette FARN que des professionnels nucléaires (hommes et femmes qui sont DATR de catégorie A) travaillant en très grande majorité (280 sur 305) sur les sites du Parc et au sein de 4 services régionaux situés à Bugey, Dampierre, Civaux et Paluel. Ces sites ont été choisis pour certaines de leurs particularités (ancienneté et puissance des réacteurs).

Monsieur EYMONT expose les principales missions et conditions de travail de la FARN, parmi lesquelles :

- Porter assistance à une centrale en prise avec un accident impactant plusieurs réacteurs ;
- Accéder au site en moins de 12 heures (arrivée de la colonne en moins de 12 heures) ;
- Être complètement opérationnelle avant 24 heures ;
- Apporter des compétences de conduite de l'installation pour relever l'équipe de quart ;
- Être capable de travailler 72 heures en complète autonomie

Il définit ensuite le principe de travail en « colonne ». Une colonne est constituée d'un chef, de 6 équipiers et 7 intervenants dont 1 équipier compétent en radioprotection afin de faire appliquer les principes de radioprotection de base pour réduire l'exposition des intervenants. L'objectif de la FARN est d'être capable de déployer 4 colonnes dans les premières 24 heures suite à un incident, afin de coiffer la situation le plus rapidement possible et donc d'éviter que l'évènement ne dégénère. Une intervention de la FARN peut être ordonnée si un seul réacteur est impacté. Si plusieurs sites sont touchés, un pré-positionnement est possible afin d'intervenir dans les temps et ainsi éviter l'aggravation de la situation.

Il poursuit en exposant une intervention type, composée de deux parties distinctes :

- La reconnaissance par un groupe de 3 personnes : prise de connaissance du site et de ses alentours.
- Le choix des moyens à mettre en œuvre (à adapter suivant l'évènement)
  - Les moyens terrestres : déploiement de camions, Manitou, grue et véhicules tout terrains
  - Les moyens aériens et fluviaux : déploiement en complément des moyens terrestres. Les moyens fluviaux sont des barges type sécurité civile. Pour les moyens aériens, des hélicoptères sont à disposition de la FARN
  - La base arrière : il s'agit de tentes de type militaire
  - Le matériel : le matériel sera différent suivant le type de mission :
    - Mission eau : des pompes à très haut débit
    - Mission air : du matériel de travail à grande hauteur ainsi que du matériel de régulation de la pression des générateurs de vapeur
    - Mission électricité : du matériel permettant l'alimentation de la base arrière de manière autonome
- Il est précisé qu'un maximum de matériel reste hors zone contaminée. Ne sont traités en filière dédiée que les matériels qui ont dû être déployés en zone contaminée.

La FARN n'a pas voulu refaire une culture d'intervention par elle-même et a souhaité intégrer des méthodes de la sécurité civile qui sont pour beaucoup du commandement et de la coordination. La FARN ne possède aucune procédure d'intervention, mais une méthode de raisonnement permettant de s'adapter. Il s'agit d'un des éléments constitutifs de son unité : la capacité à s'adapter à l'imprévu. Pour cela, de nombreux exercices sont prévus tous les ans.

La FARN a pu effectuer un premier test grandeur nature lors de la tempête Irma, notamment sur l'île de St Martin. Les conditions étaient extrêmes, une base arrière a pu être installée afin d'accompagner la remise du courant par EDF.

Monsieur Pierre EYMONT conclut en disant que la FARN a donc été créée en 2012 mais n'a connu sa pleine constitution qu'au 31 janvier 2015.

La FARN s'attaque aux conséquences des évènements. Monsieur VILLARD, directeur du CNPE, précise que les exploitants du site sont les premiers acteurs, la FARN est donc sous leur responsabilité. L'exploitant dispose de moyens de veille et il connaît les circonstances en local pour alerter les moyens nationaux, guider la FARN à l'arrivée et définir la meilleure parade. C'est le directeur de crise d'EDF côté parisien qui déclencherait la demande auprès de la FARN. Monsieur VILLARD rappelle que sur tout ce qui est prévisible, les exploitants peuvent faire de l'anticipation et ont la visibilité nécessaire. Le rôle de l'exploitant nucléaire est de prévenir l'accident 365 jours par an, d'où la présence d'experts météorologiques, de l'évolution de l'hydrologie sur les fleuves, etc. Si toutefois un incident venait à se produire, la centrale serait arrêtée avant même qu'une vague n'arrive puisque le but est d'éviter l'accident.

### **3- Présentation de l'arrêt à venir (Septembre 2019)**

*Monsieur Laurent CHARLES – Responsable de la production CNPE*

Monsieur Laurent CHARLES se présente comme étant le responsable de la production au CNPE de St Alban depuis 1 an. Il présente l'arrêt de l'unité de production n°2 en septembre 2019. Les raisons qui amènent l'arrêt sont :

- Le changement de combustible,

- La maintenance préventive programmée sur un circuit,
- Des essais doivent être faits et ces derniers permettent de démontrer que les systèmes contribuant à la sauvegarde du cœur ne régressent pas, autrement dit, qu'ils ont toujours leur performance attendue.

Il indique ensuite que la visite partielle sur St Alban a déjà commencé en termes de réparations depuis un moment. Il précise qu'il faut environ 12 mois pour préparer un arrêt. Cet arrêt commencera le 7 septembre 2019. Le redémarrage prendra, quant à lui, 3 semaines. Cette visite partielle représente 6 500 chantiers programmés.

L'objectif de sûreté sur cet arrêt est d'être inférieur ou égal à 1 évènement significatif sûreté de niveau 0 (correspond à une anomalie sans conséquence pour la sûreté).

En termes de sécurité, le CNPE souhaite ne pas dépasser 1 accident avec arrêt et 3 accidents sans arrêt, Cet objectif a été défini en prenant en compte une situation réaliste : sur l'arrêt précédent, il y a eu 1 accident avec arrêt et 4 accidents sans arrêt.

En terme de radioprotection, l'objectif est d'être inférieur à 741,92 H.mSv<sup>1</sup> (comprenant les agents EDF, les responsables de productions ; les intervenants prestataires, etc. cumulant l'ensemble des chantiers). La dose a été évaluée pour les catégories A, soit les travailleurs directement affectés aux travaux sur rayonnements ionisants.

Monsieur CHARLES continue sa présentation en exposant les principales actions de maintenance prévues :

- Remplacement d'une partie du combustible,
- Réalisation des essais périodiques appelés,
- Activités dimensionnantes dans le bâtiment réacteur, comprenant des contrôles, des vérifications, des remplacements de pièces particulières et des modernisations :

Questions de la salle :

Le premier thème abordé concerne le bilan de l'environnement fait par un expert externe à EDF. Monsieur Villard indique qu'il sortira la semaine suivante à la tenue de cette CLI.

Monsieur Roland DESBORDES de la CRIIRAD formule des remarques concernant les rejets liquides dans le milieu naturel. Il n'y a pas eu de réponse à sa demande auprès d'EDF de fournir les dates de rejet en temps réel. Autre point : le seuil de radioactivité dans les fleuves, EDF a présenté un résultat de 500 Bq / litre et l'a comparé à celui de la norme de l'OMS, qui est de 10 000 Bq / litre. Pourtant il existe d'autres niveaux de référence dont les valeurs sont plus basses.

Madame COUTOUT de l'ASN déclare que les limites de l'OMS ne sont pas celles de l'ASN, pour l'IRSN la limite s'élève à 100 Bq / litre. Elle prend note de la remarque concernant les rejets de tritium dans la Loire, ainsi que des résultats des analyses qui ont révélées plusieurs centaines de becquerel par litre d'eau. Elle indique que l'ASN a déclenché une investigation et ne minimise pas ce qui a été vu et elle affirme que cela a été pris en compte dans le programme d'inspection.

## 4- Retours sur les rencontres inter-CLI du Sud-Est

Un retour sur les rencontres inter-CLI est présenté. Tout d'abord Monsieur FREYCENON qui explique le déroulement de la journée lors de ces rencontres. Les différents thèmes ont été :

- L'accroissement du rayon PPI de 10 à 20 kilomètres, et du nombre des membres de la CLI,
- La communication et le rôle d'information des CLI auprès du public,
- Les pratiques des CLI via les réseaux sociaux.

Il précise que les objectifs de ces rencontres sont en premier lieu de partager des expériences. Il explique que de nombreuses informations lui ont été transmises au cours des deux journées, notamment dans les thèmes de l'élargissement des PPI et des caractéristiques des fleuves français (pollution, température, etc ...).

C'est ensuite Monsieur DUBOUIS qui précise avoir également participé à cette inter-CLI via notamment la visite du site de Creys-Malville qui était proposée aux participants Il commence par exposer l'historique du site de Creys-Malville et de la problématique sodium de ce site. Il continue avec les différentes étapes du démantèlement du site et finit en invitant les membres de la CLI à visiter le site.

## 5- Point étape sur l'étude IRSN en cours

*Monsieur Lionel SAEY – IRSN*

Monsieur SAEY présente l'étude en cours et l'avancement du groupe de suivi mis en place suite à la première présentation en AG.

A ce groupe de suivi, étaient présents environ une dizaine d'élus, une représentante de l'IRSN et Madame la Présidente.

L'IRSN souhaitait faire une enquête alimentaire à l'été 2019 sur les périmètres des communes des 10 kilomètres autour du CNPE, mais

<sup>1</sup> H.mSv : unité dosimétrie collective

cette dernière est reportée à 2020.

Il est prévu de créer une plaquette explicative du projet avec plus de détails pour rappeler le contexte de l'étude et les enjeux de ce type d'enquête.

L'objectif est de contacter environ 200 familles, afin d'en avoir environ 150 selon les taux de retours habituels sur ce type d'enquête. Cela représente à peu près 4 ou 5 familles par commune dans le périmètre de 10 kilomètres autour du CNPE (44 communes sont dans le périmètre des 10 kilomètres). Il est important pour l'IRSN d'avoir de l'information sur les personnes qui habitent dans l'environnement du CNPE notamment celles produisant des denrées alimentaires ou des cultures de type maraichages ou céréalières qui feront l'objet d'analyse. En parallèle, des analyses de l'activité dans l'air seront menées.

2019 était une année réservée au compartiment atmosphérique avec une première synthèse et conclusion du premier semestre en novembre. L'année 2020 sera probablement réservée aux études sur l'environnement aquatique du CNPE sur le Rhône. L'IRSN fera certainement une présentation des études qui seront faites avec une restitution des enquêtes à l'été 2020. L'objectif de restitution globale du projet est pour courant de l'année 2021.

Il tient à rappeler que l'IRSN est toujours disponible. Il est possible de les contacter s'il y a des questions, des propositions d'études, ou autres.

## 6- Point sur le dispositif de parrainage des nouveaux élus de la CLI

*Madame Ariane PONT – Département de l'Isère*

Madame Ariane PONT rappelle que l'augmentation du périmètre PPI de la CLI fait passer de 48 communes à 89 et à 7 EPCI. C'est pourquoi, le Département réfléchit à un dispositif de parrainage des nouveaux futurs entrants à la CLI. Ce dispositif de parrainage se découperait en plusieurs phases :

- Entre juin et décembre 2019 : temps d'information sur ce qu'est la CLI.
- Entre décembre et septembre 2020 : temps de latence au vu des campagnes municipales et des élections.
- Septembre 2020 : déploiement du « parcours de mobilisation », c'est un temps d'échange avec des témoignages d'élus parrains
- Le dernier trimestre 2020 et sur le premier semestre 2021 : « parcours de formation », plusieurs ateliers seront mis en place afin d'accompagner les élus sur diverses thématiques.

Les communes pourront se faire appuyer par des étudiants spécialisés dans le domaine sous la houlette de l'IRMA pour à minima écrire le PCS et lancer la dynamique de vie de ce PCS.

La prochaine réunion publique sera ouverte à tous les habitants du périmètre, une lettre de la CLI annoncera la date de cette réunion.

Madame Ariane PONT ajoute les informations suivantes :

- Le PPI a été approuvé et mis à la signature du Préfet,
- Une réunion avec les professionnels de santé est prévue sur le sujet de l'iode, le 4 juillet prochain.

Les élus font remonter qu'il y a eu des soucis dans l'envoi simultané des courriers : celui pour informer de l'évolution du PPI et l'envoi des cachets d'iode. Certains maires n'étant pas au courant, ils n'ont pas pu répondre aux questions qui leur étaient posées et d'autre part certaines personnes ont reçu les cachets et d'autre pas. Le ministère de la Santé et l'ASN sont en train de trouver une solution.

## 7- Questions diverses et conclusion

Madame COUTOUT souhaite appuyer la demande de l'ASN sur le regroupement des réunions pour qu'un maximum de personnes puisse y assister. En effet en augmentant le nombre de réunions il va être difficile d'assister à toutes.

A la question de l'opérationnalité des plans communaux de sauvegarde, Madame CELARD suppose que dans les formations qui seront proposées, ce point sera vu. Elle ajoute que rien n'empêche de refaire un point pour l'ensemble des communes.

Monsieur LAVOLE de l'Institut des risques majeurs apporte un complément de réponse. L'institut des risques majeurs a rencontré la semaine dernière le ministère de l'Intérieur pour faire un audit sur les plans communaux de sauvegarde. Le Ministère de l'Intérieur est donc en cours de réflexion à ce propos et ils auront certainement une évolution de la réglementation d'ici 1 an.

Madame Elisabeth CELARD propose de clore la réunion. Elle remercie les membres de l'assemblée pour leur participation.